Fédération de la Culture Indépendante 27/08/2021

La FCI demande des clarifications et des aides conséquentes après 18 mois de crise.

Alors que les gouvernements avaient annoncé qu'avec un taux de vaccination suffisant, la reprise d'activité à 100% de capacité redeviendrait la norme dans les salles de spectacle, ce n'est pas le cas ! Pire encore, les opérateurs de la Fédération de la Culture Indépendante non-subsidiée restent suspendus, comme d'autres fédérations dans notre secteur, aux interprétations des règles qui seront d'application dans seulement quelques jours.

En effet, depuis le dernier CODECO, dont l'arrêté ministériel n'a pas encore été publié, de nombreuses questions se posent et la FCI demande des clarifications urgentes :

- Est-ce que le précédent arrêté ministériel du 27/07 établissant des règles jusqu'au 30/09, reste valable ? Pour rappel, pour toute jauge inférieure à 200 personnes en intérieur, l'autorisation du bourgmestre n'est pas requise et le CST (Covid Safe Ticket) n'est possible qu'à partir de 1500 personnes en intérieur.
- Est-ce que le cadre défini par le dernier CODECO remplace l'arrêté ministériel précédent ? Pour rappel, le dernier CODECO prévoit qu'il n'y aurait plus de restrictions sous 200 personnes en intérieur et 400 en extérieur, et ce jusque début octobre. D'autre part le CST serait optionnel à partir de 200 en intérieur et 400 en extérieur à partir du 01/09.
- Quand le nouvel arrêté ministériel sera-t-il publié et quelles règles appliquons-nous en attendant ?
- La région bruxelloise annonce quant à elle qu'elle maintiendra les mesures actuelles (lesquelles) mais avec certains assouplissements… Comment ? Pour qui ?
- Devra-t-on, oui ou non, consulter les bourgmestres alors que la situation actuelle ne le requiert pas pour moins de 200 personnes ?

Une fois de plus les gouvernements ne permettent pas aux opérateurs de la Culture non-subsidiée une planification correcte et des perspectives stables ni à court, ni à moyen, ni à long terme. Il est impossible de s'organiser alors que nous sommes à 4 jours de la rentrée.

La FCI demande de toute urgence une clarification complète des mesures sanitaires à appliquer aux opérateurs culturels, et ce dans toutes les régions, ainsi que des modalités d'application claires et précises de ces dernières.

Fédération de la Culture Indépendante 27/08/2021

Dans un précédent communiqué de presse, co-signé entre autres par la FCI, nous demandions déjà :

- L'exemption du CST pour les 12-18 ans
- Une alternative raisonnable et sécurisée au CST consistant à autoriser les spectacles à 100% de capacités avec port du masque pour un public passif, soit assis.

Dans ce contexte d'incertitudes et de crise qui perdure, la FCI demande également le maintien de la protection sociale des travailleurs, tant que cela sera nécessaire, et donc au-delà du 30/09/2021. Ces mécanismes de protection sont :

- Le rétablissement du Double Droit Passerelle,
- Le maintien du simple Droit Passerelle
- La prolongation du recours au chômage temporaire pour force majeure Corona pour les employés
- La prolongation des mesures liées à la loi du 15 juillet sur la protection des travailleurs intermittents du secteur des Arts et de la Culture.

Au niveau régional, la FCI demande la prolongation des aides économiques aux entreprises :

- En Wallonie, l'introduction d'une aide correspondant à 15% du chiffre d'affaires de 2019 est enfin mise en ligne (indemnité 20). A cet égard nous insistons pour que les aides à Bruxelles soient à la hauteur de cette aide régionale wallonne. Selon nos informations, il semblerait que les aides bruxelloises seraient de 2 à 4x inférieures aux aides wallonnes, et ce malgré les promesses reçues allant dans le sens d'aides conséquentes. Alors que les restrictions à Bruxelles ne sont pas levées, les aides économiques doivent être à la hauteur.
- Nous demandons l'accélération du mécanisme des indemnisations. Les retards actuels sont extrêmement dommageables pour les entreprises qui sont exsangues après 18 mois de crise. Cette situation est intenable.

La FCI demande donc aux divers gouvernements que la Culture Indépendante non-subventionné puisse, au même titre que les autres secteurs de la société, redémarrer ses activités dans un cadre clair et avec le soutien financier nécessaire à sa relance ou à sa survie lorsque les conditions de relance sont intenables pour elle.

Pierre-Alain Breeveld
Président de la FCI